

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT DE REPARTITION DES DEPENSES 2022

Le « **Lundi 28 Février 2022 à 14h30** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Etaient présentes : Christian ANSELME, Anne LEVET, GOLLIET Jean-Claude, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND représentant Estelle GAILLARD, Jean-Marc NICOLLIN
Quorum atteint.

Assistaient également :

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy
Bruno DELETRAZ, direction de l'eau potable du Grand Annecy
Emmanuel COGNET, Technicien Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la haute-Savoie

Monsieur le Président ainsi que la SEA 74 présentent les projets de travaux pour l'année 2022 identifiés à ce jour.

Les trois premiers projets avaient déjà été inscrits au budget 2021 mais les travaux n'ont pas été effectués. Suite à des ajustements apportés dans les montants d'opération et les plans de financement, ces programmes de travaux sont à nouveau présentés à l'assemblée comme suit :

Le premier projet est relatif à l'**unité pastorale d'En Loup** où est identifié un besoin de divers travaux permettant la mise en place d'une exploitation caprine laitière dans de bonnes conditions. Il s'agira d'installer un stockage d'eau destiné à l'eau potable, de rénover l'accès menant au chalet et dans les pâturages ainsi que d'améliorer les abords du chalet.

Le second projet concerne la réfection du plafond de l'atelier de transformation fromagère du **chalet d'alpage des Mouilles** qui a subi un affaissement et qu'il convient de reprendre afin de garantir l'agrément sanitaire détenu par l'exploitation locataire.

Le troisième projet est relatif à la mise en place d'un réseau **d'alimentation en eau brute au chalet d'alpage des Mouilles** avec stockage en citerne souple alimentée par le captage Départemental des Mouilles inutilisé à ce jour.

Le dernier projet vise l'**extension du bâtiment d'alpage des Mouilles**, en réponse au problème de manque de places pour l'accueil de 14 vaches laitières qui se traduit aujourd'hui par une traite en deux fois et un état dégradé des abords du bâtiment (aire d'attente pendant la traite).

Monsieur le Président donne lecture des projets d'Etat de Répartition des Dépenses relatif à ces opérations.

Lieu - Objet - Bénéficiaire	N°	Coût total	Travaux TTC	Assistance SEA	Maîtrise d'oeuvre	Financement			Participation fonctionnement 2 % (à la charge du demandeur)
						Subvention	Participation Département 74	Participation demandeur	
UP En Loup Eau Accès Bâtiment GAEC de Bougy	40	31 472,17 €	30 292,17 €	1 180,00 €	0,00 €	25 177,74 € Conseil Départemental 74	0,00 €	6 294,43 € GAEC de Bougy	629,44 €
UP Les Mouilles Atelier de transformation Département Haute- Savoie	41	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	180,00 €
UP Les Mouilles Eau et abreuvement GAEC Pas du Loup	42	43 117,74 €	40 757,74 €	2 360,00 €	0,00 €	34 494,19 € Conseil Départemental 74	0,00 €	8 623,55 € GAEC Pas du Loup	862,35 €
UP Les Mouilles Extension du chalet d'alpage	43	221 462,60 €	189 145,80 €	5 900,00 €	26 416,80 €	78 985,04 € Conseil Savoie Mont-Blanc	142 477,56 €	0,00 €	4 429,25 €

Département Haute-Savoie									
TOTAUX	305 052,51 €	269 195,71 €	9 440,00 €	26 416,80 €	138 656,97 €	151 477,56 €	14 917,98 €	6 101,04 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Accepte à l'unanimité le programme de travaux et l'état de répartition des dépenses 2022 d'un montant total de 305 052,51 €
2. Décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2022,
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

